

Monteur - placeur d'éléments menuisés

Monteur - placeur d'éléments menuisés 1. Métier

Le monteur–placeur / la monteuse-placeuse d'éléments menuisés travaille, sous la responsabilité du menuisier, le bois, les matériaux dérivés. Il / elle participe à la fabrication et au placement d'ouvrages divers en menuiserie.

C'est un ouvrier / une ouvrière qui exerce sa profession principalement dans des petites et moyennes entreprises.

Il / elle effectue en général des travaux dans de nouveaux bâtiments.

Dans toutes ses actions, il / elle applique et respecte les règles de sécurité, d'hygiène et d'ergonomie et d'environnement.

Les ouvrages concernés sont :

- ✓ des portes et châssis extérieurs,
- ✓ des portes intérieures du genre « bloc-porte » et/ou « encaissé »,
- ✓ des meubles préfabriqués ou pré-usinés,
- ✓ des ouvrages spécifiques.

Ce profil est inspiré du profil de « menuisier / menuisière » et est également fondé sur le document du Fond de Formation à la Construction : "...Les profils professionnels dans la construction : le menuisier - charpentier".